



On voit loin pour notre monde



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Québec, le 7 avril 2016

Objet : Entretien de la Route verte – Aide financière rétroactive de 2 M\$

Aux maires et aux préfets,

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est heureuse de vous confirmer que le gouvernement du Québec a octroyé, le 31 mars dernier, une aide financière rétroactive aux municipalités, pour l'année financière **2015-2016**, d'un maximum de 2 millions de dollars, pour le maintien des actifs de la Route verte.

Les MRC pourront donc se faire rembourser une partie des travaux qu'elles ont effectués au cours de l'année 2015 sur les tronçons de piste cyclable en site propre de la Route verte.

L'aide annoncée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dite compensatoire, sera distribuée aux MRC au prorata du réseau de la Route verte (en site propre) présent sur le territoire des municipalités de 100 000 habitants et moins.

Selon les informations obtenues, pour toucher les montants octroyés, les municipalités devront produire une reddition de comptes au ministère des dépenses effectuées pour un montant équivalent. Les dépenses admissibles seront, notamment, les matériaux et la main-d'œuvre affectés à l'entretien du réseau cyclable en site propre, entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

La FQM est en contact avec le ministère afin que les montants octroyés aux différentes MRC et les modalités de paiement vous soient communiqués le plus rapidement possible. À ce propos, le ministère assure que les lettres d'engagement financier, signé par le ministre Jacques Daoust, seront transmises aux MRC dès que possible.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Marc-Antoine Fortin
Conseiller
Recherche, politiques et développement
mafortin@fgm.ca
418-651-3343, poste 248